

213C0487
FR0004044337-DIV15

22 avril 2013

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

OSIATIS
(Euronext Paris)

La société de droit belge Econocom¹ et la société anonyme OSIATIS ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres OSIATIS sont applicables.

¹ Cotée sur Euronext (Bruxelles).

² Cf. notamment communiqué diffusé par les sociétés le 19 avril 2013.